

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 21 OCTOBRE 2019 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le vingt et un octobre deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, au Chai sur la commune de Bonnat, selon convocation le 14/10/2019, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Philippe CHAVANT a été désigné secrétaire de séance

Présents :

AUROUSSEAU Jean-Claude, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUMAS Camille, DUQUEROIX Sylvain, GUYOT Pierre, HUBERT Alain, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, LIONNET Hélène, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, PETITJEAN Daniel, REIX Benoît, TROLONG Thierry.

GUILLOT Laurent donne pouvoir à GUYOT Pierre - ROUSSILLAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 23 septembre 2019 à La Forêt du Temple.

PRESENTATION DU PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MEASNES

Monsieur Gambin, chef de projets d'Enerpole, bureau d'études à Carcassonne présente le projet éolien accompagné de la société BayWa r.e., constructeur, le diaporama sera adressé à toutes les communes.

PRESENTATION DES OFFRES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La chargée de mission PLUi présente les offres reçues, soit 14 et les critères d'analyse (technique 60%, Prix 40%). L'analyse se poursuit, il est à noter que toutes les propositions sont inférieures à l'enveloppe prévisionnelle. La Commission Appels d'Offres va recevoir en audition tous les candidats.

ETUDE DE FAISABILITE DU CENTRE D'ENGRAISSEMENT DE BOVINS : CHOIX DE L'OFFRE

Monsieur Roger Langlois indique que 3 offres ont été reçues, de 14 000 € à 29 750 € ; les critères se répartissent de la façon suivante : technique 60%, prix 40%.

Le Conseil Communautaire délibérera après analyse par les vice-présidents et le collectif d'agriculteurs.

DELIBERATION N°2019-084**ORANGERIE : DEMANDE DE LEVEE ANTICIPEE DU CREDIT-BAIL**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Monsieur Roger Langlois, Vice-président, présente la demande suivante :

Pour rappel , un crédit-bail est en cours pour l'hôtel restaurant « L'Orangerie » pour une durée de 20 ans au total et se terminant le 01/12/2022.

Monsieur Auvray, gérant de « L'Orangerie » a adressé à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche une requête demandant la levée anticipée de l'option d'achat du crédit-bail du bâtiment situé à Bonnat, signé le 31 janvier 2003.

Le montant demandé serait égal au capital restant dû au 01/02/2020 soit 235 105,76 € plus le montant des indemnités de rupture anticipée soit 19 740,58 €.

Ce qui fait un total de 254 846,34 € alors que les loyers restant totaliseraient 226 396,14 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** de proposer une rupture de bail anticipée pour 254 846,34 € HT.

- **DONNE** pouvoir à la Présidente pour signer l'acte de vente issu de la levée anticipée du contrat de crédit-bail, avec prise d'effet au 1er février 2020, dans les conditions décrites ci-dessus.

Cette délibération n'est pas transmise à ce jour, dans l'attente de précisions par les services fiscaux sur le montant de TVA applicable.

DELIBERATION N°2019-085**DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN A NOUZIERS**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Par courrier reçu le 07/10/2019, une demande est formulée pour faire l'acquisition du terrain sis sur la commune de Nouziers, parcelle C829 d'une contenance de 5 549 m2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de la vente du terrain pour un montant de 850 €; les frais seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019-086**MISE EN VALEUR DU SITE DU MOULIN DE MALVAL**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

La mise en valeur du site du moulin de Malval a été étudiée en commission Tourisme le 16 octobre 2019 pour proposition au Conseil Communautaire.

L'avancement du projet de Malval a conduit la commission à décider de mener l'aménagement touristique du site en 2 phases :

La première phase consistera à l'installation de jeux, d'une toilette sèche, barbecue et table de pique-nique en 2019. L'enveloppe souhaitée par la commission tourisme serait d'un montant maximum de 10 000 € TTC

La commission tourisme trouve opportun de ne pas se limiter au site du moulin et souhaite étendre le projet d'aménagement et de valorisation de Malval aux ruines et au bourg. Pour un coût de plus de 100 000 € qui reste à définir et qui pourra faire l'objet d'un financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** la première phase de mise en valeur du site du Moulin de Malval pour un budget maximum de 10 000 € TTC.

DELIBERATION N°2019-087

CREATION DU GIP (GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC) HABITAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Dans le cadre de la politique habitat notamment le Programme d'Intérêt Général, le Conseil Départemental en 2016 avait intégré les agents pour mener en interne ces missions.

Le Conseil Départemental et les intercommunalités ont souhaité créer une structure dédiée, un GIP (Groupement d'Intérêt Public).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes au Groupement d'Intérêt Public Creuse Habitat,
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-François BOUCHET comme représentant de la Communauté de Communes au sein de l'Assemblée Générale.
- **S'ENGAGE** à verser une subvention au GIP Creuse Habitat de 3 254,80 € pour l'année 2019
- **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de communes à signer la convention constitutive annexé à la présente délibération, ainsi que tout document permettant la création du Groupement d'Intérêt Public Creuse Habitat.

DELIBERATION N°2019-088

COMPLEXE SPORTIF : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION- LOT « MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM-SERRURERIE »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Vu la délibération n°2017-048 du 13 juin 2017 portant sur le lancement du marché de travaux et plan de financement,

Vu la délibération n°2017-060 du 03 octobre 2017 portant sur le choix des entreprises,

Vu la délibération n° 2018-089 du 14 novembre 2018 portant sur le financement de l'opération extension du complexe sportif par un emprunt,

Vu la délibération n°2019-029 du 5 mars 2019 portant sur la dépense complémentaire au marché de travaux de l'extension,

Vu la délibération n°2019-038 du 25 mars 2019 portant sur les avenants au marché pour les lots « menuiseries bois » et « électricité »,

Vu la délibération n°2019-052 du 9 mai 2019 portant sur les avenants au marché pour les lots «plâtrerie isolation faux plafond », « carrelage -faïences -sols souples » et « peinture »,

Lot 4 : Menuiseries Extérieures Aluminium- Serrurerie

Avenant n°1

Suite à une modification de programme le lot 4 Menuiseries Extérieures Aluminium- Serrurerie, le maître d'œuvre propose un avenant qui engendre une moins-value de – 648€ HT soit -777,60€TTC

	Montant avenant	Marché initial	Marché avec avenant
HT	-648.00 €	18 944.43 €	18 296.43 €
TTC	- 777.60 €	22 733.32 €	21 955.72 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** les nouveaux montants du lot n° 4 soit 18 296,43 € HT,

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant.

DELIBERATION N°2019-089

COMPLEXE SPORTIF : REMPLACEMENT DES MOTEURS DE PANIERS DE BASKET LATERAUX

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Les deux moteurs de paniers de basket latéraux sont défectueux au Complexe Sportif, il est indispensable de les changer. Une proposition de la société Sport France pour 4 884 € HT a été reçue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** le devis pour un montant de 4 884 € HT afin de changer les deux moteurs des paniers de basket.

DELIBERATION N°2019-090

TIERS-LIEU/LE CHAI : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE LOT N°4

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Vu la délibération n°2016-073 du 19 septembre 2016 autorisant la Présidente à lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter le chai situé à Bonnat pour l'implantation du tiers-lieu/pôle ados

Vu la délibération n°2016-082 du 24 octobre 2017 l'autorisant à choisir et à signer la meilleure offre dans la limite de 38 000 € HT,

Vu la délibération n°2017-008 du 20 mars 2017 portant sur une demande de subvention au Conseil Départemental,

Vu la délibération n°2017-045 du 13 juin 2017 relative au lancement du marché de travaux et la modification du plan de financement,

Vu la délibération n°2017-067 Bis du 09 novembre 2017 relative au choix des entreprises,

Vu la délibération n°2019-053 du 09 mai 2019 relative aux avenants pour les lots n°2 et n°4,

Vu la délibération n°2019-064 Bis du 1er juillet 2019 relative aux avenants pour les lots n°4 et n°9,

Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie

Avenant n°3

Suite à la demande de la société BODET, il est nécessaire d'ajouter une gâche électrique pour permettre l'accès par badge.

	Montant de l'avenant	Marché initial	Marché avec avenants
HT	116,26 €	46 543,60 €	47 499,86 €
TTC	139,51 €	55 852,32 €	56 999,51 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTER** les nouveaux montants du lot n° 4 soit 47 499,86 € HT,

- **AUTORISER** la Présidente à signer l'avenant.

DELIBERATION N°2019-091

MISE A JOUR DES EFFECTIFS

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34;

Il est demandé au Conseil Communautaire

-DE SUPPRIMER

après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, avec effet au 31/12/2019

un poste d'adjoint administratif à temps complet

un poste d'adjoint technique à temps non complet 1h

un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 2h

un poste d'adjoint technique à temps non complet 2h30

un poste d'adjoint d'animation non complet 19h

un poste d'adjoint d'animation non complet 24h

-DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs

CADRES D'EMPLOIS et GRADES	CAT	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (en heures)	Poste pourvu	Date de création du poste (délibération)	Nombre d'agent en poste
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	4	35 HEURES	oui par un agent contractuel	20/03/2017	1
			35 HEURES	oui par un agent titulaire	07/10/2013	1
			35 HEURES	oui par un agent contractuel	09/07/2018	1
			35 HEURES	oui par un agent contractuel	25/03/2019	1
Secrétaire de mairie		1	10 HEURES	oui par un agent titulaire	01/03/2004	1
Rédacteur	B	1	35 HEURES	non	11/06/2013	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	35 HEURES	oui par un agent titulaire	04/06/2008	1
			35 HEURES	oui par un agent titulaire	23/09/2019	1
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	24/09/2018	1
	C	1	25 HEURES	oui par un agent titulaire	24/09/2018	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	22 HEURES	non	24/09/2018	0
	C	1	19,50 HEURES	oui par un agent titulaire	24/09/2018	1
Adjoint technique	C	1	29 HEURES	non	11/02/2019	0
		1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	21/12/2011	1
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Éducateur principal de jeunes enfants territorial	A	1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	24/09/2018	1
Éducateur de jeunes enfants territorial	A	2	35 HEURES	non	18/10/2010	0
			35 HEURES	oui par un agent contractuel	18/10/2010	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	19/09/2016	1
Assistante d'accueil petite enfance	C	1	35 HEURES	non	05/12/2016	0
FILIERE ANIMATION						
Animateur territorial	B	1	35 HEURES	non	29/03/2016	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	11/02/2019	1
		1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	10/04/2012	1
		1	32 HEURES	oui par un agent contractuel	01/07/2019	1
Adjoint d'animation	C	2	28 HEURES	oui par un agent contractuel	01/07/2019	1
			28 HEURES	oui par un agent contractuel	01/07/2019	1
		1	35 HEURES	non	09/05/2019	0
		1	35 HEURES	oui par un agent titulaire	28/11/2011	1
		1	35 HEURES	non	05/12/2016	0
TOTAL		28				20

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **CHARGE** la Présidente d'effectuer la saisine du Comité technique pour les suppressions de postes,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs qui sera mis à jour au 31/12/2019

DELIBERATION N°2019-092

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	22	1

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle, et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Creuse a mis en place un tel service,

La Présidente explique que l'adhésion à ce service est désormais facultative et que les prestations médicales ou radiographiques seront facturées aux collectivités adhérentes au coût réel du service.

Le Centre de Gestion se chargera de la gestion de ce service, de la facturation et du recouvrement des sommes dues.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 22 voix pour, 1 contre, le Conseil Communautaire :

-ADHÈRE au service de médecine et de radiographie du Centre de Gestion de la Creuse à compter du 1er janvier 2020,

-INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre et article prévus à cet effet au budget primitif 2020 et aux exercices suivants

Que cette délibération sera reconductible d'exercice en exercice.

*Inauguration du Pumptrack le mercredi 23 octobre 2019 après-midi : parcours de 10 kms en VTT avec le club de Châtelus-Malvaleix, le comité USEP apportera des vélos.

*Cantine à Moutier-Malcard : une information a été transmise aux familles suite à l'introduction d'un repas végétarien par semaine dans les cantines à partir du 1er/11/2019.

*Session d'accueil : 24 octobre au Chai à Bonnat et le 25 octobre à La Quincaillerie à Guéret

*ALSH : des travaux ont été réalisés à l'école de Bonnat par la commune pour mise en conformité du bâtiment afin que l'ALSH puisse l'utiliser pour l'accueil des enfants suite aux préconisations de la PMI.

*Mme Céline DARVENNE relaie une remarque de Chloé Régis qui souhaite savoir s'il y a une suite à la réunion santé de juillet 2019. La Présidente précise qu'un retour est attendu des professionnels de santé.

* M. Jean-Claude AUROUSSEAU demande où en est la micro-crèche ; M. Roger LANGLOIS attend un devis comparatif à celui de COLAS pour le terrassement.

A Genouillac, le 19 novembre 2019

Philippe CHAVANT, secrétaire de séance